

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

Les Lettres non affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Autriche. Les réponses de l'empereur aux députations. Une décision de l'assemblée hongroise. — Prusse. Un important vote à l'assemblée. — Nouveaux troubles à Livourne. — Nouvelles de Paris. Démission d'un ministre. Un banquet démocratique. Ce qu'a fait l'archevêque de Paris. — La probité d'une blanchisseuse récompensée. — Assemblée nationale. Les interpellations. Ce qui a eu lieu à l'Assemblée au sujet de Louis Napoléon. — Nouvelles locales. Ce que fait l'administration des postes. Une fête aux Brotteaux. Mort de la directrice de la prison de Villefranche. La grande fête au Prado.

Affaires d'Autriche.

Le courrier de Vienne du 19 n'est pas arrivé. La Gazette de Cologne, en annonçant ce retard, dit :

« Nous ne savons rien de positif pour l'explication de ce retard. Cependant, les deux voyageurs arrivant de Gaserndorf ont raconté que les troupes ont enlevé les rails entre la capitale et cet endroit et barricadé le chemin de fer. Ils retiennent les hommes et les bagages et ne laissent passer que les femmes. Les Hongrois auraient attaqué Jellachich par derrière, et les gardes nationales Auesperg de front. On aurait agi de même à l'égard des troupes du côté du Nord. La lumière des ballons d'artifice lancés au-delà de Vienne se remarquait de Gaserndorf dans l'obscurité de la nuit. »

« Nous rapportons ces nouvelles, sans cependant les regarder comme ayant beaucoup de valeur. »

— Les députés à la diète de Vienne qui ont quitté cette capitale et se sont réunis à Prague, ont adressé une députation à l'empereur pour demander que la diète fût transférée de Vienne dans une autre ville. Voici la réponse de S. M.

« Je veillerai à ce que toute sécurité soit garantie à la diète de Vienne, afin qu'elle puisse continuer ses travaux, parce que je désire qu'elle s'occupe sans relâche de la Constitution qu'elle est appelée à donner au pays. »

L'empereur a répondu à une députation des autorités municipales de Prague, qui demandait une intervention pacifique en faveur de Vienne, menacée par les armées impériales :

« Je ne méconnais pas la noblesse du mobile de votre démarche. Mais l'état de la capitale est tel, que je dois me réserver de l'employer, suivant les circonstances, tous les moyens à ma disposition pour y rétablir la tranquillité et la sécurité. Mon désir le plus ardent est qu'il y soit employé le moins de forces possible, et que mes exhortations suffisent. »

HONGRIE. — Le comité de défense du pays a nommé une commission d'instruction criminelle contre les généraux Roth et Philippovich, parce que ces derniers, non-seulement ont pris les armes contre leur patrie, mais encore ont engagé les troupes sous leurs ordres à se séparer des autorités militaires légales.

— Dans la séance de la chambre des représentants du 10, Kossuth a déclaré qu'après que la population électrisée de Vienne a empêché, par sa fermeté héroïque, l'envoi de renforts à Jellachich, ce serait de la part de la Hongrie la plus lâche ingratitude de laisser retomber le danger sur le peuple autrichien. Cependant la nation hongroise doit déclarer que si l'armée hongroise passe la frontière, ce n'est pas une mesure hostile.

Il faut, a-t-il ajouté, que l'Assemblée constituante de Vienne apprenne par un appel fait par nous que nous ne franchissons la Scythia que pour aider à détruire l'ennemi commun. Si cette Assemblée décide qu'elle possède à elle seule assez de forces pour vaincre l'ennemi, elle ordonnera au commandant en chef de notre armée de s'arrêter et nos troupes se retireront.

Au reste, nos troupes ne seront jamais à la charge du peuple autrichien, et tant qu'elles séjourneront sur le territoire autrichien, elles seront entretenues aux frais de la Hongrie.

Cette déclaration a été immédiatement envoyée à la diète de Vienne.

PRUSSE. — A Berlin, la séance de l'Assemblée du 21 a été orageuse. Un membre, M. Mensebach, a fait une proposition tendante à engager les ministres à prendre les mesures les plus sévères, pour empêcher le renouvellement des scènes blessantes pour la dignité de l'Assemblée, qui avaient lieu, depuis quelques jours à la sortie des députés de la salle de leurs séances. On sait que plusieurs d'entre eux ont été insultés et menacés. Néanmoins l'Assemblée a refusé, par 171 voix contre 190, d'admettre l'urgence pour la proposition de M. Mensebach. Ce dernier l'a alors retirée, en ajoutant, au sujet de l'anarchie toujours croissante, a-t-il dit, à Berlin, quelques observations qui ont soulevé une véritable tempête.

Le ministre de l'intérieur a voulu s'interposer, mais malheureusement, tout en rendant hommage à l'énergie de la garde bourgeoise, il a déploré qu'elle se plaçât trop souvent entre le

peuple et la police. Ces paroles ont augmenté l'orage, et M. Waldeck, le député radical, a attaqué très-vivement le ministre, en l'accusant de subordonner la garde bourgeoise à la police.

L'incident épuisé, M. Phillips a interpellé le cabinet sur les troubles dont la ville d'Elbing a été le théâtre le 18. Le ministre a répondu que la tranquillité était rétablie et une enquête commencée.

D'autres interpellations ont été faites au sujet du renvoi des ateliers de l'Etat, par suite des excès commis le 16 à Berlin, mais l'assemblée a repoussé l'urgence pour ces interpellations par 198 voix contre 128.

Affaires d'Italie.

De nouveaux troubles ont eu lieu à Livourne, le 20 octobre.

Le peuple en armes s'est emparé des portes et des forts.

Montanelli a voulu donner sa démission et partir, le peuple s'y est opposé.

Bulletin parisien.

La démission donnée hier par M. le ministre des finances a été acceptée.

Le successeur de M. Goudchaux est M. Trouvè-Chauvel.

Il a pris dès ce matin possession du ministère des finances.

Sa nomination ne paraîtra que demain au *Moniteur*.

— La réunion de la rue Taibout a décidé unanimement qu'elle invitait les frères et amis à porter à la présidence de la République M. Ledru-Rollin.

La réunion a délibéré sur l'invitation qui lui a été adressée par les organisateurs du banquet de la *presse démocratique et sociale*, MM. Pierre Leroux, Cabet et Proudhon. Ce banquet aura lieu dimanche prochain, au Château-Rouge ; le prix de la souscription est de 3 f. Elle a décidé que ses membres n'y assisteraient pas en corps, et qu'une lettre de remerciement serait envoyée aux commissaires du banquet.

— On assure que M. Vivien doit remplacer M. Marie au ministère de la justice. M. Vivien a été garde-des sceaux sous le 1^{er} mars.

— On faisait courir le bruit à l'Assemblée nationale que M. Emile de Girardin avait été nommé représentant du peuple au Sénégal.

— M. Dufaure a donné dimanche un grand dîner au ministère de l'intérieur. M. le général Cavaignac y assistait. Parmi les représentants présents, on remarquait MM. Thiers, Molé, Bedeau, de Malleville, Marrast, etc.

— Mgr Sibour est allé avant-hier visiter la place où son glorieux prédécesseur avait reçu le coup mortel. Il a fait à pied, avec quelques prêtres, ce pieux pèlerinage. A son arrivée dans le faubourg, la foule s'est amassée autour de lui. A plusieurs reprises, notre vénérable archevêque a harangué le peuple qui l'entourait.

— Un incident a provoqué l'hilarité générale au banquet de Passy. Le président d'Alton Shée, l'ex-pair de France, impatienté de plusieurs interruptions, s'est élancé à la tribune : « Citoyens, a-t-il dit, je déclare que le premier interrupteur sera regardé comme un ami du gouvernement. »

A la fin du banquet, M. Corbon a été rudement maltraité pour s'être défendu d'être socialiste.

— On lit dans le *Bien Public* :

« Un Irlandais descendu dernièrement dans un hôtel de la capitale demande une blanchisseuse qui lui est envoyée, et par laquelle il fait emporter une assez grande quantité de linge sale qu'il avait jeté au milieu de la chambre. Au bout d'une demi-heure, on frappe à la porte; c'est l'ouvrière blanchisseuse qui reparait et qui, à sa grande surprise, lui remet un petit papier contenant un certain nombre de billets de banque qu'il avait laissé tomber par mégarde au milieu du linge sale. Pressée d'accepter une récompense, elle refuse et se retire en laissant l'étranger désolé de ne

pouvoir lui faire accepter un témoignage de sa reconnaissance.

« On célébrait ces jours derniers, dans une église du faubourg Saint-Germain, un mariage qui avait attiré une assez grande affluence de curieux; il était facile de reconnaître, à la mise et à la tournure du marié, qu'il était étranger. L'air timide et embarrassé de sa future compagne semblait la signaler comme n'appartenant pas à la même classe que lui, et révéler un mariage d'inclination... L'anecdote ci-dessus circulait dans la foule... En un mot, la mariée n'était autre que la jeune ouvrière, que l'étranger avait jugée digne de partager son sort et sa fortune. On ajoute qu'elle est fort jolie. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 24 septembre 1848.

La chambre entend successivement M. Goudchaux qui combat la proposition de M. Creton, MM. Ledru-Rollin, Duclerc et Mortimer-Ternaux qui l'appuient.

L'Assemblée décide que la proposition sera discutée.

Adoption des articles et de l'ensemble de la proposition.

Le président donne lecture du projet de décret relatif à la nomination du président, pour le 10 décembre.

L'Assemblée décide que ce projet sera discuté jeudi 26.

La séance est levée.

Séance du 25 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est adopté sans réclamations.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Grandin au ministère de l'intérieur.

M. Grandin. Citoyens représentants, lundi dernier, plusieurs journaux ont rendu compte d'un banquet qui avait eu, lieu la veille, non pas à Passy, mais à la barrière du Roule, dans le salon de Dourlans; ils ont reproduit quelques-uns de noms qui étaient écrits sur les murs de la salle.

M. Grandin rappelle qu'au moment des élections un banquet eut lieu, auquel des communistes assistèrent en grand nombre. Les élections ne répondirent pas à l'espoir des convives; ils s'en vengèrent par des actes de violence. Je serais désolé, dit M. Grandin, d'aggraver le tort des hommes qui sont en prison; mais enfin il y a eu des coupables, puisqu'il y a eu du sang versé; ces coupables sont les hommes qui sont en prison, ou bien c'est nous (on rit), il n'y a pas de milieu.

Je ne suis jamais monté à cette tribune, chacun me rendra cette justice, que pour faire appel à des paroles de conciliation; mais c'est précisément pour être conséquent avec moi-même que je demande compte des paroles qui ont été prononcées à l'éloge des hommes qui sont en prison. Des conspirations se forment, des sociétés secrètes se tiennent et préparent une prise d'armes.

Une voix de la Montagne: Tous les clubs sont fermés! (Oh! oh! rires ironiques.)

M. Grandin. Cela est tellement vrai, que le citoyen Louis Bonaparte a été obligé d'écrire à M. le préfet de police pour démentir des complots organisés en son nom.

Je demande à M. le ministre quelles mesures il a prises pour empêcher tout au moins le retour des scandales que je signale.

M. Bae. Citoyens représentants, bien que les paroles de M. Grandin soient adressées à M. le ministre de l'intérieur, il me semble que c'est à moi d'y répondre; s'il s'agissait d'un banquet auquel des fonctionnaires publics auraient été appelés; s'il s'agissait d'une de ces libertés que nous devons au bon plaisir de ceux qui nous gouvernent, je comprendrais qu'on s'adressât au gouvernement.

Mais ici il s'agit d'une liberté qui est inhérente à nos institutions; je viens ici défendre l'exercice de cette liberté. Nous ne relevons ici que de deux choses : de notre conscience et de la loi. En dehors de ces deux choses, nous n'avons de comptes à rendre à qui que ce soit, et je tiens à constater ici que l'on n'avait pas le droit de nous faire les interpellations (interruptions) qui viennent d'avoir lieu.

M. le président. C'est au ministre qu'il appartient de s'expliquer à ce sujet, puisque c'est à lui qu'on s'est adressé.

M. Bae. Après avoir établi la question de principes, je suis tout disposé à expliquer à la Chambre ma conduite et celle de mes amis dans l'occasion dont il s'agit.

Le banquet qui a eu lieu à la barrière du Roule réunissait un très-grand nombre d'ouvriers, deux mille, Messieurs; ils exerçaient un droit pour eux et pour nous incontestable.

Une voix. Ce droit n'est pas réglé!...

M. Bae. Il l'est tellement, que tous les clubs sont aujourd'hui fermés, les uns parce qu'on ne leur permet pas de prendre tel ou tel nom, les autres parce que les propriétaires sont intimidés et refusent leurs salles aux citoyens qui veulent se réunir.

Les clubs étant formés, la liberté se réfugie dans les banquets.

Les banquets ont-ils été l'occasion d'un désordre ? Non, Messieurs, ils ont été pleins de calme. Il est impossible de délibérer (interruption) dans un silence plus profond.

Voix. Comment ! ils ont délibéré ? (Rumeurs.)

M. Bac. C'est parce qu'il y aura des banquets ! (A gauche : Très-bien !). C'est parce qu'ils se tiendront en toute liberté, que le peuple n'a plus besoin de prendre un fusil...

Que nos adversaires fassent comme nous, qu'ils aient leurs banquets ; nous ne songerons jamais à les interpellier sur ce qu'ils y feront.

Où j'ai porté un toast aux ouvriers de Rouen et d'Elbeuf, et j'ai ajouté que j'impliquais dans ce toast ceux qui, du fond de leurs prisons, unissaient leurs cœurs aux nôtres pour des hommes malheureux.

M. Grandin. Le crime n'est pas un malheur !

M. Bac. On peut être injustement accusé.

L'accusé est toujours en présomption d'innocence.

J'ai passé 18 ans de ma vie à défendre les accusés.

Il serait singulier que dans une assemblée présidée par un ancien condamné politique (on rit, M. Marrast rit avec les autres), on émette cette doctrine qu'un accusé politique ne doit plus avoir d'amis, ne plus exciter de sympathies et d'intérêt.

Je ne comprends pas les conspirations pour la République. Les conspirations se font pour un homme, pour la tyrannie.

M. Flocon. Ou contre elle ! (Explosion d'hilarité.)

M. Bac. Nous, nous conspirons dans des banquets, à la face du soleil, dans des journaux.

Je maintiens, pour nous, pour nos collègues, pour tous les citoyens, le droit de se réunir dans des banquets ; je demande que ce droit on le respecte en nous, comme nous le respecterons dans les autres.

M. Corbon. J'ai aussi assisté à un banquet dont la devise était : République démocratique et sociale ! J'ai porté un toast à la République démocratique, j'ai refusé d'ajouter à la République, sociale, non pas parce que ce mot m'effraie, mais parce qu'il fait pleurnicher.

Je suis ici comme ouvrier, et depuis longtemps chacun sait que je n'ai cessé de poursuivre les véritables réformes sociales.

Je veux la chose, mais non la formule qui rappelle de si tristes souvenirs. (Très-bien !)

M. Dufaure. Messieurs, je ne partage pas l'opinion qu'a exprimée M. Bac, en refusant au gouvernement le droit d'intervenir en face des interpellations faites par M. Victor Grandin. Quelle qu'elle soit la liberté des banquets, il ne s'ensuit pas que chaque membre n'ait pas le droit de demander au gouvernement des explications au sujet des banquets qui ont lieu.

Messieurs, les attaques contre la République peuvent être de deux sortes : celles des ennemis de la République, celles des hommes qui poussent à l'excès ce qu'ils croient être leur dévouement à la République.

Le second danger est d'attacher trop d'importance à des manifestations qui ne peuvent avoir aucun caractère de danger.

Nous l'avons déjà dit, nous voulons que la République soit un gouvernement d'ordre, nous voulons que tous les droits soient protégés, mais nous ne voulons pas que l'ordre s'établisse aux dépens des libertés dont les lois permettent et doivent permettre l'exercice.

Les lois existantes permettent les banquets. S'il arrivait un jour que le gouvernement s'aperçût que les clubs ou les banquets sont dangereux, comme le salut du pays passe avant les clubs ou les banquets, le gouvernement aviserait. (Très-bien !)

Certains clubs ont été fermés quand la loi l'a ordonné, autrement ils ne seraient pas.

Quant aux banquets, le gouvernement a donné à ses agents, à leur sujet, des instructions qui ont été publiées.

Le gouvernement a pensé qu'il n'était pas bon que les autorités assistassent à des banquets politiques, car on sait tout ce qui peut s'y passer d'imprévu ; on peut admettre l'excuse des bonnes intentions pour les banquets passés, mais pour l'avenir, je n'admettrai pas les intentions pour excuses ;

1° La tranquillité des rues doit, en tous cas, être assurée ;

2° Un banquet est une réunion publique, s'il arrivait qu'il donnât lieu à des désordres matériels ou moraux, l'autorité doit avoir le droit d'intervenir, et pouvoir se préparer à le faire.

Voilà comme nous entendons les banquets.

Nous avons examiné si ces conditions s'étaient rencontrées dans le banquet de la barrière du Roule.

Le banquet était présidé par un ancien pair de France, M. le comte d'Alton-Shée. (Exclamation.)

Je cite son nom, d'autant plus volontiers que j'ai un hommage à lui rendre. Il a engagé tous les convives, vu la cessation de l'état de siège, à observer l'ordre le plus parfait, et je l'en remercie.

M. Proudhon a fait aussi un discours dans lequel il a attaqué la Montagne, que le gouvernement n'a pas mission de défendre. (Hilarité générale et prolongée.)

Reste le toast de M. Bac. Ce toast peut certainement être incriminé au point de vue de M. Grandin ; mais, à celui du gouvernement, il ne me paraît pas appeler une répression pénale.

M. Bac nous a dit qu'il avait réuni 2,000 convives ; il se vantait ! (Hilarité.) Il y en avait à peine 1,100, et encore a-t-on vendu un certain nombre de cartes au rabais. (Hilarité générale.)

Messieurs, nous ne croyons pas que les banquets soient devenus dangereux, mais ce n'est pas une raison pour que notre surveillance diminue.

Quant aux sociétés secrètes, M. Grandin nous a demandé si nous y pensions ; je ne partage pas la sécurité entière de M. Bac, mais je me borne à dire que du jour où les sociétés commerciales se transformeront en sociétés secrètes, le gouvernement avisera.

J'arrive à un autre point. M. Louis-Napoléon Bonaparte a adressé avant-hier à différents journaux une lettre que chacun connaît.

Il est vrai que M. Bonaparte m'a fait la communication dont il s'agit, mais j'ai pu le rassurer. Il n'y avait point de conspiration à son profit ; personne, à Paris, ne songeait à conspirer pour M. L. Bonaparte.

Une voir. C'était une réclamation.

Je regrette qu'en faisant imprimer sa lettre, M. Louis-Napoléon n'ait pas jugé à propos, pour rassurer un peu l'opinion d'ajouter aux renseignements qu'il avait recueillis, ceux que j'ai donnés. Ils étaient hier très-positifs.

Il résulte de cette lettre un peu d'inquiétude, qui n'avait en réalité aucun fondement.

M. Jérôme-Napoléon Bonaparte. Messieurs, je ne suis pas le seul qui ait cru aux bruits dont j'ai fait part au pré-

sident du conseil. Un honorable général avait à cet égard les mêmes renseignements que moi.

M. Baraguay-d'Hilliers. C'est moi !

M. Jérôme Bonaparte. M. le ministre de l'intérieur ne veut pas aujourd'hui qu'il y ait d'émeute en faveur de mon cousin, pourquoi alors la Commission exécutive, et le gouvernement provisoire peignaient-ils mon cousin comme un but d'émeute et de conspiration ?

M. Clément Thomas. Ce n'était pas à M. Jérôme Bonaparte ; c'était à M. Louis Bonaparte à répondre ; mais M. Louis Bonaparte est toujours absent quand il s'agit de question de quelque importance ; il ne procède jamais que par abstention.

Voix. Ouil ouil c'est vrai !

Clément Thomas. Je dois m'étonner que des hommes viennent se présenter au pays pour remplir une des fonctions les plus importantes, qu'ils ne remplissent point.

M. Napoléon Bonaparte. Cela ne vous regarde pas.

M. Clément Thomas. Puisque M. Napoléon Bonaparte vient ici répondre au nom de son cousin...

M. Napoléon Bonaparte. Ici et partout ailleurs.

M. Clément Thomas. Je lui demanderai si son cousin ne fait pas courir en ce moment dans tous les départements des agents électoraux ? Je lui demanderai à quel titre il se présente ?... (Oh ! oh !). Je sais bien que tout citoyen a le droit de se présenter à la candidature de la présidence, mais au moins cette candidature doit s'appuyer sur des titres réels. (Tumulte.)

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que la question portée à cette tribune est celle du banquet de la barrière du Roule.

M. Napoléon Bonaparte. M. Clément Thomas n'avait pas le droit de dénoncer à cette tribune une candidature quelconque. Je demande que M. Clément Thomas soit rappelé à l'ordre par une délibération motivée de la chambre. (Bruit exclamation.)

M. Clément Thomas. (Oh ! oh ! l'ordre du jour ! Je n'ai pas besoin... (l'ordre du jour.) L'orateur ne peut se faire entendre au milieu du bruit. Il persiste cependant à rester à la tribune.

Permettez-moi messieurs... (Non ! non !)

Le citoyen Bonaparte est venu dire que j'avais porté la candidature de son cousin. Je n'ai pas besoin de protester contre cette accusation... (Oh ! oh !). M. Louis Bonaparte se porte candidat à la présidence, pour se poser plus tard candidat à l'empire. (Bruit, tumulte.)

M. Flocon demande que l'on revienne à la question portée à la tribune, et que l'on prenne une résolution sur les paroles de M. le ministre de l'intérieur.

M. Grandin. Quant à moi je suis pleinement satisfait des explications que M. le ministre nous a données ; je désire qu'elles soient connues dans le pays et qu'elles portent leur fruit.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Pierre Leroux au ministre de la guerre.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Avant que M. Leroux prenne la parole, M. Lamoricière lit à l'Assemblée l'exposé des motifs d'un projet de décret qui décide que les individus condamnés à la transportation par suite du décret du 29 juin seront transportés en Algérie.

Pendant dix ans, ils y seront assujettis au travail en commun et à la discipline militaire ; leurs établissements seront tout à fait distincts de ceux réservés aux colons libres.

Au bout de dix ans, les effets de la transportation cesseront de plein droit ; après trois ans les transportés qui justifieront d'une bonne conduite, cesseront d'être assujettis au travail en commun, et ils pourront obtenir une habitation et une exploitation séparée.

Après six ans, ils pourront devenir propriétaires de l'exploitation concédée et cesser d'être assujettis à la discipline militaire.

Les femmes et les enfants des transportés pourront être autorisés à les accompagner.

M. le ministre de la guerre demande des explications sur une accusation portée contre lui par M. Louis Bonaparte, qui a prétendu qu'il pactisait avec l'étranger en faisant retirer des mains des insurgés des fusils qu'on fait racheter sous main, tandis qu'on pourrait opérer un désarmement légal.

M. Lamoricière convient de la vérité des faits, et il ne doute pas que l'Assemblée n'approuve ce qu'il a fait dans cette circonstance. (Ouil ! ouil !)

M. P. Leroux retire ses interpellations ; il demande, aux noms des femmes et des enfants des transportables, que l'urgence soit déclarée.

L'urgence est déclarée.

M. Lagrange demande qu'il soit permis de réclamer pour les transportés autre chose qu'une commutation de peine. La patrie a besoin de conciliation et ne peut se contenter de la mesure inexplicable que M. le ministre de la guerre vient de présenter.

L'orateur s'exprime avec la plus grande exaltation ; il renverse une des lampes qu'on vient de déposer sur la tribune.

Je crois, dit-il, à la bonne volonté de la chambre ; mais, ma parole d'honneur (on rit), on paraît vouloir faire de ma proposition ce que je voudrais faire du décret de M. le ministre de la guerre (On rit plus fort.)

La chambre ne donne pas de suite à la proposition de M. Lagrange.

La chambre vote par assis et levé le projet de loi qui règle le mode de liquidation des créances et la gestion des propriétés de l'ancienne liste civile.

Il est cinq heures un quart, la séance continue.

Nouvelles locales.

— Hier, le tribunal de commerce de Lyon a fait une protestation contre les étranges progrès que l'administration des postes a résolu de réaliser.

Aujourd'hui cette protestation circule et se couvre de signatures.

Notre chambre de commerce, d'accord avec celle de Mulhouse, avait déjà adressé à l'administration des représentations énergiques, qui n'ont été d'aucun poids dans la balance.

— Pour donner la mesure exacte de l'innovation que l'administration des postes se propose d'introduire dans le

service des dépêches, il suffira de dire que le service de Lyon à Mulhouse, qui se fait actuellement en 25 heures, se fera aux termes de l'adjudication, en 56 heures, ce qui, dans la pratique, équivaut à un délai de 40 heures environ ; que le service de Lyon à Bordeaux, qui se faisait en 59 heures, se fera par entreprise particulière en 57 heures, qui en vaudront à peu près 65, et probablement davantage dans la mauvaise saison.

— A partir de dimanche prochain et pour un laps de temps que nous ne connaissons pas, les Brotteaux vont avoir aussi leur *vogue*. Moyennant une somme qu'on dit assez ronde, la municipalité de la Guillotière a accordé toutes les permissions qui lui ont été demandées et les saltimbanques de la Croix-Rousse ont déjà procédé à leur installation sur la place Béranger (ci-devant place Louis XVI).

Nous n'avons rien à dire contre le fait en lui-même, les circonstances sont difficiles et les municipalités battent monnaie comme elles peuvent, mais on nous permettra de nous élever contre l'envahissement des carrés de verdure qui font le principal ornement de cette place. Nous voudrions qu'on les eût respectés davantage, qu'on se fût abstenu de construire des baraques sur leur sol, nous pensons au moins qu'on aura stipulé avec les saltimbanques que, le temps de la vogue expiré, les choses seraient remises aux frais de ceux-ci dans leur état primitif.

— M. le général Oudinot, qui était allé visiter le passage du Mont-Cenis, est de retour à Grenoble.

— Un journal annonce que M. Laforest est parti hier pour Paris. On pense, ajoute ce journal, que M. Laforest emporte avec lui le résultat de l'enquête relative à l'industrie de notre ville, dont il a été chargé par le gouvernement, et qui, si elle a eu lieu, s'est opérée dans le plus profond incognito.

— On lit dans le *Censeur* :

« La nouvelle organisation judiciaire occasionnera un certain nombre de mutations dans les rangs de la magistrature.

« On dit que M. Loyson, premier avocat-général, passerait président de chambre à la Cour. M. Alkook serait nommé premier président. Il se pourrait pourtant que M. Achier, actuellement président de chambre, traversât la première présidence avant de prendre sa retraite.

« On a déjà annoncé que M. Bacot, avocat, devait remplacer M. Boveron-Desplaces, procureur de la République, auquel on donnerait un siège de conseiller.

« Bien d'autres bruits circulent ; mais comme ils n'ont rien de certain, nous nous abstenons de les rapporter. »

— Marie Ballard (sœur St-Paul), directrice de la prison départementale de Villefranche, vient de mourir dans cette ville, où il n'y a qu'une voix pour célébrer les vertus de cette femme dont toute la vie n'a été qu'un long dévouement aux malheureux prisonniers. Marie Ballard était âgée de 45 ans ; elle était née à la Guillotière.

— Un décret du pouvoir exécutif en date du 21 octobre autorise la société formée à Lyon sous la dénomination de société d'avances sur dépôts de soies écries.

— On lit dans le *Peuple Souverain*.

Dimanche dernier, un banquet fraternel réunissait tous les frères voraces au Prado. A une heure, tous les convives se sont réunis pour la formation de leurs sections et chacun a pris sa place à l'endroit qui lui était indiqué par le commissaire de sa section. Chacun étant placé, il a été procédé à la nomination du bureau qui a été composé ainsi qu'il suit, le citoyen Bacot, frère Bien-humain, président ; frère Sans-rancune, vice-président ; frère Bon-teint, secrétaire, et frère Monte-bien, trésorier.

Un buste de Raspail avait été placé au milieu de la salle, afin de prouver la sympathie des Voraces pour le défenseur du peuple, l'ami des travailleurs.

Le repas a été calme et digne ; plusieurs toasts ont été portés et chaleureusement applaudis ; nous regrettons, vu le manque d'espace, de ne pouvoir reproduire ici tous ces différents discours que nous avons sous les yeux, et où respirent les sentiments du patriotisme le plus pur et de la plus généreuse fraternité. Nous citerons cependant le titre de quelques-uns de ces toasts :

Frère Bien-humain, président : à la Révolution !

Frère Va-ton-train : à l'Unité de la société des Voraces !

Frère Sans-rancune, vice-président, à la Fraternité et au souvenir de nos frères morts pour la démocratie !

Frère Sol-fa : à la République universelle, démocratique et sociale !

Frère Bon-teint, secrétaire : Haine à la royauté et vive le Peuple souverain et la République !

Frère Sève-trant : à l'Union de tous les travailleurs de notre jeune République !

Plusieurs chants patriotiques ont été ensuite entonnés avec ensemble, et vers quatre heures, les frères se sont séparés avec ordre et dignité, aux cris mille fois répétés de : Vive la République ! vive la Fraternité !

— Un journal annonce le retour dans notre ville de M. Ambert, préfet du Rhône. M. Ambert serait arrivé hier.